

A decorative border made of alternating red and white squares surrounds the central text.

# **Restaurant Scolaire**

# Une nouvelle organisation



- Gestion intégrale par la Mairie :  
inscriptions, facturation mensuelle
- Entrée, le Plat chaud et le pain :  
prestataire extérieur (CORALYS)
- Produits laitiers et Fruits :  
commerçants dionysiens

# Comment inscrire mon enfant ?

1. Pré-inscription en Juin via le formulaire transmis par l'école
2. Possibilité de modifier ou d'affiner l'inscription lors des permanences fin Août
3. Formulaire mensuel pour les IRREGULIERS et les REGULIERS

# 3 modalités d'inscription

## REGULIER

- Mon enfant mangera TOUTES les semaines à jours fixes
- Je choisis les jours sur le formulaire en juin
- Si besoin, je peux modifier mes souhaits via le formulaire mensuel avant le 25 de chaque mois pour le mois suivant

## **IRREGULIER**

- Mon enfant mangera souvent mais pas à jours fixes
- Je choisis « IRREGULIER » sur le formulaire en juin
- Je dois inscrire mon enfant lors des permanences d'août pour le mois de septembre
- Tout au long de l'année, j'inscris mon enfant pour le mois suivant, avant le 25 de chaque mois via le formulaire mensuel

## **OCCASIONNEL**

- Mon enfant ne mangera jamais à la cantine ou exceptionnellement
- Je choisis « OCCASIONNEL » sur le formulaire avant le 20/06/2014
- Si mon enfant doit manger exceptionnellement à la cantine, je dépose un message sur le répondeur AVANT 8H

Mon enfant ne mangera pas à la cantine demain ?

J'ai oublié d'inscrire mon enfant pour le repas de midi ?

## Gestion des imprévus...

Avant 8h00

j'appelle le 04.77.60.32.87

ou j'envoie un mail

[restaurantscolaire@saintdenisdecabanne.fr](mailto:restaurantscolaire@saintdenisdecabanne.fr)

Mon enfant est malade, comment le désinscrire ?

## **REPONDEUR / MAIL**

1. J'appelle sur la ligne dédiée à cet effet ou j'envoie un mail avant 8H
2. Je précise les NOM/PRENOM/ECOLE de l'enfant ainsi que mes coordonnées téléphoniques
3. Je précise le jour du repas à annuler ou à ajouter



# Je ne respecte pas ces règles...

Toute annulation après 8h ou effectuée via l'équipe enseignante et périscolaire

➤ *Mon repas restera dû*

---

Toute inscription après 8h ou effectuée via l'équipe enseignante et périscolaire

➤ *Mon repas sera majoré de 50%*

# Tarification

- Réguliers / Irréguliers : 3.80 € TTC
- Occasionnels : 4.20 € TTC
- En cas d'absence : Les repas non décommandés avant 8h sont facturés.
- En cas de présence au restaurant scolaire sans inscription avant 8h : le repas est facturé 6.30€ TTC

# Cas particuliers

- Le personnel encadrant n'est pas habilité à administrer des médicaments.
- Pour les régimes particuliers (allergies, ...) sur justificatif médical, le repas ne peut pas être fourni par le prestataire. Cependant, l'enfant peut apporter son repas dans l'enceinte du restaurant scolaire.  
Dans ce cas précis, un coût de fonctionnement sera facturé :
  - Réguliers / Irréguliers : 0.50 € TTC
  - Occasionnels : 1.00 € TTC
- Les repas sans porc ou végétarien peuvent être proposés sur demande des parents lors de l'inscription.